



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INRAE

71 avenue Edouard Bourlaux
CS 20032
33882 VILLENAVE D'ORNON Cedex

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché : Maintenance d'un parc d'instruments de pesage

Date et heure limites de réception des plis :

Vendredi 13 juin 2025 à 12h00

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA PROCEDURE.....	3
2.	TYPE DE CONSULTATION	4
3.	DÉCOMPOSITION EN LOTS.....	4
4.	DURÉE DU MARCHÉ.....	4
5.	VARIANTES	4
6.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	5
7.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	5
7.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres.....	5
7.1.1.	<i>Pour la partie « candidature »</i>	5
7.1.2.	<i>– Pour la partie « Offre »</i>	6
7.2.	Transmission et réception des offres.....	6
7.2.1.	<i>Transmission électronique dématérialisée obligatoire</i>	7
7.2.2.	<i>Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée</i>	7
8.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES	8
8.1.	Appréciation des capacités.....	8
8.2.	Critères d'attribution	9
9.	NÉGOCIATION	9
10.	MODE DE REGLEMENT	9
11.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ	10
12.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10
13.	LITIGES	10

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)
71 avenue Edouard Bourlaux
CS20032
33882 VILLENAVE D'ORNON Cedex

1. OBJET DE LA PROCEDURE

La procédure porte sur les prestations désignées ci-après :

Maintenance du parc d'instruments de pesage instruments de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA) qui sera listé par unité ou entité du centre INRAE Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

Ce parc est réparti sur plusieurs sites en Nouvelle Aquitaine : Villenave d'Ornon LGF (33), Villenave d'Ornon ISVV (33), Cestas Pierroton (33), Cestas Gazinet (33), Bordeaux (33), Pessac (33), Toulence (33), Sant Seurin sur l'isle (33), Saint Martin de Hinx (40) Benquet (40), Bourran (47).

Il comprend des balances électroniques ou mécaniques et des plateaux de pesage de classe 1 à 4, de portée maximale variable jusqu'à 1500kg. Certaines feront l'objet d'étalonnage COFRAC, d'autres feront l'objet de suivi en métrologie légale.

Nombres approximatifs : 216 balances et plateaux de pesée

31% balances de classe I,

48 % balances de classes II portée max. 150kg

21 % balances de classe III portée max. 1500kg

1% balances de classe IV portée max. 150kg

3 % balances suivies par étalonnage COFRAC,

2 % balances suivies en métrologie légale

Lieu d'exécution des prestations :

Ce parc est réparti sur plusieurs sites en Aquitaine :

Site	Département	Adresse
La Grande Ferrade	33	71 avenue Edouard Bourlaux, 33140 Villenave d'Ornon
ISVV	33	210 Chem. de Leysotte, 33140 Villenave-d'Ornon
Pierroton	33	69 route d'Arcachon, 33610 Cestas
Cestas Gazinet	33	50 avenue de Verdun, 33612 Cestas Cedex
Saint-Seurin-sur-l'Isle	33	33 Rue Alfred de Vigny, 33660 Saint-Seurin-sur-l'Isle

Laboratoire Nutrineuro	33	146 rue Léo Saignant, 33076 Bordeaux Cedex
Unité Biogeco-site de Pessac	33	Université de bordeaux – Bâtiment B2, Allée Groffroy St-Hilaire, 33615 Pessac
Unité expérimentale d'arboriculture	33	Domaine des Jarres, 1 Port de l'île, 33210 Toulence
Unité expérimentale d'arboriculture	47	Domaine de la tour de Rance, 161 Chemin de la Tour de Rance, 47320 Bourran
Unité expérimentale du maïs	40	2297 route de l'INRA, 40390 Saint Martin de Hinx
Unité expérimentale des palmipèdes	40	1076 route Haut Mauco, 40280 Benquet

2. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 du code de la commande publique et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique. Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant à bons de commande selon les articles R2162-2, du Code de la Commande Publique.

3. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation n'est pas décomposée en lots au sens de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique.

La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

4. DURÉE DU MARCHÉ

La durée du marché est de 1an à compter de sa notification. Il sera ensuite renouvelé par tacite reconduction d'année en année sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans (4 ans).

5. VARIANTES

Les variantes ne sont pas admises.

6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

7. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

7.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

7.1.1. Pour la partie « candidature »

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME (document unique de marché européen) les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après. Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

- la lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1, joint au DCE) ; (Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019),
- la déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2, joint au DCE), avec notamment le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ; (Date de la dernière mise à jour : 21/11/2023)
- En annexe du DC2, la liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les trois dernières années ;
- Certifications/accréditations/agrémentations, **Annexe 1 au RC à compléter.**

Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la demande d'INRAE, les pièces suivantes :

Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L.2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification (SIREN) permettant à INRAE d'accéder aux informations sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion. Lorsqu'en raison d'une impossibilité technique, INRAE chargée de traiter de demande ou une déclaration ne peut pas accéder, par l'intermédiaire d'un système électronique, aux données nécessaires une utilisant le numéro d'identification SIREN, il revient à la personne concernée de communiquer un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel elle est inscrite.

- Attestation de régularité sociale émise par l'URSSAF, datant de moins de 6 mois ;
- Attestation de régularité fiscale datant de moins de 6 mois ;
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité ;
- RIB ;
- La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail ;

- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés.

Les soumissionnaires peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli.

Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1, DC2, DC4 sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour

chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;

chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe telle que demandée en pièce n°2 du présent article ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations, y compris celles relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.

7.1.2. – Pour la partie « Offre »

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

- L'Acte d'engagement
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) - liste des balances
- Annexes au CCTP :
 - Annexe 1_CCTP_CRT (Cadre de Réponse Technique) **à compléter par le candidat**
 - Annexe 2_CCTP_Balances par unité et fréquences
- L'offre technique du soumissionnaire.

7.2. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

7.2.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, l'INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour l'INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus: (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

7.2.2. Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 6.1.1 et 6.1.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

Maintenance d'un parc d'instruments de pesage
COPIE DE SAUVEGARDE
« NE PAS OUVRIR »
(NOM DE L'ENTREPRISE)

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

INRAE
Service des Marchés Publics
71 avenue Edouard Bourlaux
CS20032
33882 VILLENAVE D'ORNON Cedex

ou remise à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

8. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

8.1. Appréciation des capacités

Les critères intervenant pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés,

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;

- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 7.1.1).

8.2. Critères d'attribution

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération	Sous-critère	Pondération
Valeur technique	55%	Méthodologie : Description des prestations d'étalonnage COFRAC ou assimilé, prestations de vérification périodique réglementaire, prestations de vérification hors métrologie légale. Outils de suivi, modèles de constat...	35%
		SAV (voir détails au CCTP), Délais d'intervention	20%
Prix	40%	Analysé sur le Bordereau des Prix	40%
Critère de performance développement durable	5%	Gestion du transport : quelle politique adoptez-vous pour limiter l'empreinte carbone des trajets durant l'exécution du présent marché, (Gestion améliorée des tournées, déplacements sur sites, parc de véhicules (normes, type de motorisation etc.) ...).	5%

L'administration pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

9. NÉGOCIATION

L'INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché.

Pour le cas où l'INRAE décide de négocier, la négociation sera engagée avec les 3 meilleurs soumissionnaires sélectionnés sur la base des critères spécifiés à l'article 8.2. De même le choix final du Titulaire du marché se fera sur la base de ces critères en fonction des éléments obtenus ou non lors de la négociation.

La négociation prendra la forme d'un jeu de questions/réponses adressé par courriel à chacun des trois soumissionnaires sélectionnés.

10. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

11. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à INRAE et de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 6 jours avant la date limite de remise des offres, de préférence sur le profil acheteur d'INRAE à l'adresse <https://www.marches-publics-gouv.fr>

13. LITIGES

En cas de différend né à l'occasion de l'exécution du présent marché, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable à leur litige.

A défaut d'accord, le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent.

Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet CS 21490

33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

URL : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

Établi à Villenave d'Ornon, le 21/05/2025